

**3^{ème} 42 - Vie des Quartiers - MJC Clairs-Soleils - Point de situation -
acompte subvention 2012 - 2^{ème} acompte subvention Contrat Enfance
Jeunesse Ville de Besançon / CAF du Doubs - Subventions CUCS**

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :

Situation de la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils

La MJC des Clairs-Soleils est placée en procédure de redressement judiciaire depuis septembre 2011 (période d'observation de 6 mois qui prenait fin le 24 mars 2012).

Cette situation avait conduit le Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 mars dernier, à ne pas se déterminer sur la totalité des subventions demandées au titre de 2012, étant entendu que des acomptes avaient été déjà versés depuis le début de l'année.

La MJC a obtenu une prorogation de la période d'observation jusqu'au 24 septembre 2012, date à laquelle un jugement définitif devrait intervenir.

Dans ce contexte, qui reste inchangé tant au regard des incertitudes pesant sur la MJC des Clairs-Soleils que de la nécessité de permettre à la MJC de mener à bien des actions au service des habitants des Clairs-Soleils ou de la Ville, il est proposé :

- de verser une nouvelle série d'acomptes à la MJC :

- . sur la subvention de fonctionnement 2012,
- . sur le CEJ 2012,

- de déterminer le montant des subventions CUCS au titre des dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projets 2012.

A - Réajustement de la subvention de fonctionnement 2012

Il n'est pas proposé au Conseil Municipal de statuer définitivement sur le montant de la subvention sollicitée pour 2012 par la MJC des Clairs-Soleils (294 300 €).

En revanche, il est proposé de compléter, pour la période qui court jusqu'au jugement définitif de septembre, le montant des subventions de fonctionnement jusqu'alors accordées à la MJC au titre de 2012 (150 000 € - cf. tableau ci-dessous).

Le principe de ce réajustement avait été acté par la délibération du 22 mars dernier.

Ainsi, un nouveau montant de 75 000 € pourrait être accordé à la MJC des Clairs-Soleils, ce qui porterait, à ce stade, à 225 000 € le montant de la subvention de fonctionnement 2012.

Le montant de la subvention ainsi réajusté sera affecté par la MJC sur les thématiques suivantes issues de la convention pluriannuelle :

- réalisation de diverses activités,
- soutien du tissu associatif de proximité,
- co-production d'animations.

Dans l'hypothèse où le jugement de fin septembre 2012 entérinerait la fin de la période d'observation et la sortie de la phase de redressement judiciaire, un nouvel ajustement définissant le montant définitif de la subvention 2012 serait proposé au Conseil Municipal de novembre.

Rappel des acomptes déjà versés et à verser

Subventions	Acomptes versés	Mars (CM du 22/02)	Juin
Ville actions	100 000 € *	50 000 €	75 000 €

* 30 000 € versés en 2011 à titre d'avance sur la subvention 2012 (délibération du 8/12/2011) et 70 000 € versés en 2012 (délibération du 19/01/2012).

B - Nouvel acompte sur subvention attendue au titre du Contrat Enfance Jeunesse**Contrat Enfance Jeunesse**

Lors du Conseil Municipal du 22 mars, la MJC s'est vue attribuer un premier acompte de 30 % des subventions correspondantes aux actions inscrites à la programmation du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville et la CAF du Doubs, à savoir les accueils de loisirs de 3 à 17 ans et les séjours autonomes ou semi-autonomes pour les 16-25 ans. Il est proposé de verser le second acompte de 50 %.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité	Accompte au 22/03/12 (30 %)	Accompte au 10/05/12 50 %	Total Accompte 80 %
20.1	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs - de 6 ans	85 300,00 €	53 500,00 €	3 729,10 €	49 770,90 €	7 313,81 €	16 050,00 €	26 750,00 €	42 800,00 €
20.2	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 7 - 12 ans	86 450,00 €	19 000,00 €	11 465,27 €	24 034,73 €	3 899,17 €	5 700,00 €	9 500,00 €	15 200,00 €
20.3	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 13-17 ans	92 950,00 €	16 500,00 €				4 950,00 €	8 250,00 €	13 200,00 €
21	MJC Besançon Clairs-Soleils	Séjours vacances 16-25 ans	30 440,00 €	6 700,00 €	1 501,22 €	5 198,78 €	1 856,08 €	2 010,00 €	3 350,00 €	5 360,00 €
	MJC Besançon Clairs-Soleils	TOTAL	295 140,00 €	95 700,00 €	16 695,59 €	79 004,41 €	13 069,06 €	28 710,00 €	47 850,00 €	76 560,00 €

C - Subventions CUCS 2012

Au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville de Besançon soutient la MJC de Besançon Clairs-Soleils dans la mise en œuvre d'un programme d'actions au bénéfice des habitants des quartiers de la géographie prioritaire, et notamment du quartier des Clairs-Soleils.

Le financement de la part Ville de ce programme d'actions sera assuré sur le budget de la Mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur l'imputation 65.824/6574 CS 47003 pour un montant de 9 000 € et sur le budget de la Mission Tranquillité Publique sur l'imputation 65.522/6574 CS 10063 pour un montant de 1 000 €.

Le financement du Fonds d'Interventions Culturelles (FIC), pour les parts relatives à la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine et de la Mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale, s'élève au total à 5 000 € soit 50 % des sommes allouables à cette action compte tenu des échéances de la MJC Besançon Clairs-Soleils au mois de septembre. Ce financement sera assuré sur l'imputation 65.824/6574 CS 47003 qu'il conviendra d'abonder par un déplacement de crédits de 2 500 € en provenance de l'imputation 65.30/6574 CS 41000 de la Direction de l'Action Culturelle et Patrimoine.

Pour information, le financement de l'action «Le sport au service du projet de quartier», intégré à ce programme d'actions sera assuré sur le budget de la Direction des Sports sur l'imputation 65.40/6574.004825 CS 20300 pour un montant de 1 000 €, qu'il conviendra d'abonder par les déplacements de crédits suivants :

- 500 € en provenance de l'imputation 65.824/6574 CS 47003 de la Mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le financement de cette action fait l'objet d'une délibération propre sous couvert de la Direction des Sports. Il est donné à titre indicatif.

Programmation CUCS 2012 MJC Clairs-Soleils		Proposé Ville CUCS 2012			
		DCP	Mission CUCS	MTP	Total proposé Ville
N° 182	Partir familles (Volet Education - Séjours familiaux)		7 000 €		7 000 €
N° 15	Accompagnement social des jeunes (Volet Citoyenneté et prévention de la délinquance)			1 000 €	1 000 €
N° 52	Formation des jeunes (Volet Initiatives locales)		2 000 €		2 000 €
N° 181	Fonds d'interventions culturelles - Action culturelle	2 500 €	2 500 €		5 000 €
TOTAL		2 500 €	11 500 €	1 000 €	15 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider le versement des subventions suivantes :

- au titre du fonctionnement, la somme de 75 000 € qui sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47030,

• au titre du Volet Jeunesse, la somme de 47 850 € qui sera prélevée au chapitre 65.422/6574.007008 CS 47041,

• au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la somme de 14 000 € qui sera prélevée au chapitre 65.824/6574 CS 47003 et la somme de 1 000 € qui sera prélevée au chapitre 65.522/6574 CS 10063,

- à autoriser Mme la Première Adjointe à signer l'avenant correspondant avec la MJC Besançon - Clairs-Soleils.

«M. Michel OMOURI : La MJC est dans l'incertitude totale en attendant la période d'observation demandée par le Tribunal Administratif. En l'espace de plusieurs mois, ce sont trois maisons de quartiers associatives qui ont d'énormes difficultés financières dues en grande partie à la masse salariale qui englobe 60 % de leur budget. Maintenant c'est la Mission Locale qui connaît le même sort. Que comptez-vous faire Monsieur le Maire ? Allez-vous toujours demander aux contribuables de combler leurs déficits ? Il y a quelque temps, je vous avais proposé diverses solutions pour aider ces structures mais comme à chaque fois je n'ai eu aucune réponse. Je vais repréciser mes idées : lancer un vaste audit budgétaire sur l'ensemble des maisons de quartiers en difficulté pour connaître la réalité de leur déficit. Deuxième idée : mise en place d'un projet territorial entre les maisons des quartiers municipales et associatives pour une meilleure synergie entre elles. Là-dessus on va voir pourquoi vous n'êtes pas d'accord. Transfert de l'ensemble du personnel de ces associations dans une structure dite de regroupement de ces associations d'employeurs pour une meilleure mutualisation de la masse salariale sur l'ensemble des maisons de quartiers associatives. En conclusion nous pourrions mieux pérenniser les emplois et offrir aux usagers les mêmes actions sur l'ensemble des maisons de quartiers municipales et associatives. J'espère cette fois-ci avoir un vrai débat sur le sujet, et qu'il ne pas sera pas éludé.

M. LE MAIRE : Pour les audits je ne suis pas contre, il y a même parfois des petites associations de quartier sur lesquelles on pourrait faire des audits, vous en connaissez, c'est peut-être quelque chose à faire, pourquoi pas ? Mais Abdel tu peux peut-être répondre. Pour la Mission Locale je laisserai Annie MENETRIER répondre en tant que Présidente de cette association car qu'il n'est pas dans ma nature de m'immiscer dans le fonctionnement de toutes les associations, je préfère qu'elle vous réponde.

M. Abdel GHEZALI : Concernant les maisons de quartiers, vous l'avez rappelé, il y a des maisons de quartiers municipales et des maisons de quartiers associatives. On peut toujours imaginer tout municipaliser. Simplement nous sommes attachés à l'histoire et à ce qui se fait tout en prenant toute notre part, c'est-à-dire qu'il y a des structures associatives avec un conseil d'administration et un président. Elles mènent leur politique et la Ville leur vient en soutien. Elle est même leur premier soutien financier ; et au-delà du soutien financier il y a un accompagnement qui se fait.

Les structures municipales ont fait le choix, mais ça fait un certain nombre d'années, d'être dans les quartiers dits en grande difficulté, c'est-à-dire Montrapon - Fontaine Ecu, Planoise, Grette-Butte et on a Clairs-Soleils qui s'associe un peu au fonctionnement d'une structure municipale. Donc il y a de grandes difficultés, mais je voudrais quand même saluer le travail que font ces structures associatives parce qu'elles sont en difficulté mais elles ont su avancer et on est sur le bon chemin même si ça reste fragile, que ce soit pour Saint-Ferjeux ou Clairs-Soleils. Il faut savoir que pour Clairs-Soleils, puisque vous en parlez, la fragilité vient de la situation du Loutelet situé dans le Haut Doubs mais la Ville est toujours présente et il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de difficultés pour continuer à maintenir les activités sur le quartier des Clairs-Soleils. Concernant les difficultés que vous évoquez, on ne va pas parler du désengagement parce que je pourrais vous donner des chiffres mais les structures associatives pourraient mieux le faire que moi, sur l'Etat qui a enlevé des moyens dans ces structures associatives, en tout cas elles sont sur le bon chemin. J'ai bon espoir que sur Clairs-Soleils ça avance, on n'a pas tous les éléments mais ça avance bien. Sur Saint-Ferjeux il y a eu un gros travail qui a été réalisé par l'ensemble du Conseil d'Administration et vous vous rappelez qu'un plan social a été mis en place il y a 2 ans, il y a l'arrivée d'un nouveau directeur à Saint-Ferjeux et la situation commence à s'assainir.

Par rapport au portrait que vous dressez sur les structures associatives, vous opposez les structures municipales et les structures associatives mais ça n'a pas lieu d'être parce qu'on travaille ensemble avec les grosses structures associatives et il n'y a aucun souci. La Ville de Besançon est aux côtés de ces structures associatives et durant ces deux derniers mois dans les assemblées générales, la Ville a toujours été citée en exemple pour dire qu'on les accompagne et qu'on est à leurs côtés. Voilà ce que je pouvais dire sur ces structures. La Ville de Besançon, en terme de structures municipales, comme je vous l'ai rappelé, intervient dans le cadre des quartiers CUCS et on est vraiment aux côtés des publics les plus en difficulté, le choix a été fait dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : Merci. Annie MENETRIER par rapport à la Mission Locale.

Mme Annie MENETRIER : D'abord pour dire que la structure Mission Locale n'est pas une structure de la Ville de Besançon puisqu'elle a été transférée au niveau de l'Agglomération en 2008, je le rappelle. Concernant la situation -puisque c'est M. OMOURI qui pose la question, il fait partie du Conseil d'Administration- nous avons eu un Conseil d'Administration il y a une dizaine de jours où la situation a été développée de manière assez exhaustive. Effectivement nous avons des problèmes financiers, donc un bilan sur 2011 que nous avons travaillé avec le commissaire aux comptes qui devait être de l'ordre de - 180 000 €. Pour plusieurs raisons parce qu'il n'y a pas qu'une seule raison, nous avons effectivement un bilan qui est un petit peu en-deçà de 80 000 € de moins, en plus des 180 000 €. Plusieurs explications à cela. Première chose par rapport aux subventions de l'Etat : aujourd'hui ce n'est pas une subvention qui représente à peu près 60 à 70 % du financement de la structure, ce ne sont pas des subventions de fonctionnement comme ça pouvait être le cas par le passé, mais c'est une subvention qui nous est octroyée à partir de projets. Donc vous répondez à des appels à projets, vous êtes ou vous n'êtes pas retenu et vous menez à bien les projets. Si vous allez jusqu'au bout du projet, c'est-à-dire de rentrer un maximum de jeunes, vous êtes financés à hauteur. Si vous n'avez pas suffisamment d'expertises, etc. vous avez moins de financements et surtout pour certains projets nous avons déposé des dossiers et nous n'avons pas été forcément retenus. Pour 2012 les services de l'Etat que nous avons rencontrés de manière urgente la semaine dernière avec la nouvelle directrice, l'UT 25 nous annoncent une baisse de la subvention pour 2012 à hauteur de 5 %. Nous avons demandé un gel l'année dernière, nous avons été entendus. Cette année tout n'est pas arrêté, nous continuons à nous battre pour que cette subvention ne baisse pas. Il faut savoir aussi que l'année dernière nous avons eu une situation particulière car l'Etat nous a imposé une fusion avec deux autres secteurs qui sont Baume-les-Dames et Ornans et qu'il a fallu provisionner des versements de retraite pour un montant de 30 000 €, il faut qu'on voie avec ces deux collectivités comment elles peuvent financer. Par ailleurs nous sommes en attente de versements du FSE qui maintenant a pris beaucoup de retard. Nous sommes pratiquement à deux ans de retard et donc effectivement la situation de notre trésorerie est un petit peu compliquée. Nous sommes également en train de réaliser un audit interne si je puis dire pour prendre tous les postes, regarder d'une manière très fine et prendre des décisions. Mais vous le savez très bien Monsieur OMOURI puisque le dernier conseil d'administration a pris la décision de réunir un conseil d'administration extraordinaire début juillet et que les membres du CA auront tous les éléments pour prendre les décisions en toute connaissance de cause.

Mme Martine JEANNIN : C'est vrai que quand on parle des MJC on n'a pas l'occasion d'entendre souvent «redressement judiciaire». Enfin je ne connaissais pas trop le statut mais en fin de compte les MJC qui ont une mission de service public local, donc le Maire, donc vous, vous demeurez membres de droit, si l'on parle des MJC à statut municipal, je ne sais pas quelle est celle-là. En tout cas on peut lire qu'il y a quand même 275 missions de service public local. Alors là on est sur une subvention de 275 000 €, c'est ce qu'est indiqué page 228. Alors pourquoi la gestion n'est pas mieux vérifiée par les services ici en interne, qu'on attende un redressement judiciaire. D'habitude redressement judiciaire on entend ça pour les entreprises privées, on a du mal à concevoir un service public...

M. LE MAIRE : Vous parlez de Clairs-Soleils là ?

Mme Martine JEANNIN : Oui, la maison des jeunes. Ça vient peut-être des statuts, vous dites tout à l'heure soit associatif soit municipal, là on est très étonné de ce rapport je dois dire, entendre redressement judiciaire c'est quand même des mots très forts.

M. LE MAIRE : Nous sommes bien sûr membres de droit. Là il s'agit d'une association, c'est un statut associatif de droit privé, nous sommes dans le conseil d'administration j'imagine, membres de droit et nous faisons les remarques qui s'imposent. Si nous estimons qu'ils gèrent mal on a aussi la capacité de ne pas verser les sommes demandées. Il faut savoir quand même que les difficultés, et je crois qu'Abdel l'a dit, se situent plus par rapport à ce qu'il se passe au Loutelet que ce qui se passe à Besançon et effectivement c'est un problème. Je crois qu'on a fait savoir de façon très très claire depuis déjà quelques années que pour nous les financements municipaux devaient en priorité aller à la MJC de Clairs-Soleils, activité qui est sur le secteur de Clairs-Soleils et pas sur le Loutelet qui avait certes son utilité il y a beaucoup d'années et qui a toujours son utilité mais ce n'est plus pareil, les façons de vivre ont changé. Quant à la Mission Locale, je crois qu'Annie MENETRIER a très très bien répondu. Monsieur OMOURI vous voulez rajouter une précision ?

M. Michel OMOURI : Oui. Je le répète, je ne monte pas les maisons de quartiers municipales contre les maisons de quartiers associatives, je fais simplement un constat. Chacune, autant les structures municipales qu'associatives font un remarquable travail, simplement je l'avais dit il y a quelques mois, j'attends toujours que vous nous proposiez un fameux projet local de territoire. Vous avez énuméré ça en 2008 lors des orientations budgétaires, toujours rien et quand il y a le feu à la maison il s'agit de pouvoir éteindre l'incendie. Je répète, quand une structure est en difficulté, il faut avoir le courage, Monsieur le Maire, par idéologie, de dire qu'un groupement d'employeurs ça ne détruit pas les emplois. Bien au contraire Monsieur le Maire, ça pérennise les emplois. C'est ça aujourd'hui. Certaines villes ont eu le courage de le faire, même de gauche Monsieur le Maire. Au Loutelet on a licencié combien de personnes ? Entre 6 et 9. Maison de quartier de Saint-Ferjeux : 4 personnes. L'ASEP, on ne sait pas où on en est, simplement c'est pour cela que je vous dis, Monsieur le Maire, mettez tout le monde autour de la table, mettez un vrai projet de territoire et je le dis, essayons de pérenniser ces emplois. C'est sûr que ce n'est pas simple.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI vous savez très bien que quand on est président d'association, et quelquefois même si on a un bon président d'association, on peut avoir quelques difficultés financières, vous le savez bien, vous, Monsieur OMOURI. Je ne vais pas vous faire un dessin. Alors faites confiance aux présidents d'associations. On vous a répondu, je n'ai rien à ajouter de plus, voilà. Alors ne me cherchez pas trop sur ce sujet-là, s'il vous plaît.

M. Pascal BONNET : La question n'est pas de faire ou pas confiance aux présidents d'associations. Je crois que Michel OMOURI propose un schéma municipal qui fait référence à ce que vous avez dit aux OB. Je pense qu'on peut élever un peu le débat et ne pas raisonner sur les associations, les unes et les autres. Il y a cette spécificité à Besançon d'avoir des maisons de quartiers municipales et des maisons de quartiers associatives et je crois que c'est une richesse. Après il peut y avoir des méthodes de travail qui évoluent, ce n'est pas pour autant qu'on remet en question les présidents d'associations ou un fonctionnement.

M. LE MAIRE : D'accord, merci.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais dire simplement que c'est un sujet, un thème important, c'est de lui que dépendent l'équilibre, la structure sociale, les liens finalement, la trame de la société locale, municipale, communale bisontine. Mais je voulais dire que si l'alternance avait du bon il faudrait penser que désormais et ce n'est pas une attaque politique, mais que désormais vous allez être obligés de le faire, et c'est un bien et on vous y aidera, que vous sortiez de ce discours d'Abdel : «l'Etat nous a sucrés», d'Annie : «l'Etat nous a imposés». Il faudra vous y faire, ça fait 10 ans que vous avez cela comme paravent mais c'est de bonne guerre, ce n'est pas un reproche. Les collectivités territoriales ne pourront pas s'exonérer de participer aussi, et c'est malheureux, à l'effort de reconstruction de la compétitivité de notre pays. Ça passe par l'invention de nouvelles gouvernances et nous y contribuerons, voilà. Il ne faut pas oublier que de gros efforts ont été faits sur l'ACsé, sur l'ANRU, pour toute cette trame sociale dont les organismes cités par M. OMOURI sont les acteurs. Alors je crois que maintenant il faut changer un peu votre psychologie et on contribuera tous à associer l'Etat à cette nouvelle gouvernance territoriale dans le sens de reconstruire une compétitivité tout en n'oubliant pas la solidarité qui doit présider aux relations

avec ces organismes et il faut effectivement de la franchise, de l'honnêteté, de la mise en vis-à-vis, oui une grande table ronde serait nécessaire, d'ailleurs vous l'avez dit tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je mets au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est adopté. C'est vrai que vous avez laissé un peu un champ de ruines derrière vous, il va falloir reconstruire tout ça, ça va être un peu compliqué (réactions)».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.